AFFICHE LE 21 FEVRIER 2023

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE GUIDEL

ARRETE n° 2023_24 DU 20 FEVRIER 2023 REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RUE DE LA VILLENEUVE ELLE

Le Maire de la ville de Guidel,
VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions,
VU la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi n° 82.213 du 2 mars 1982,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles 2213-1 et 2213-2 relatifs aux pouvoir de police du Maire en matière de circulation et de stationnement,
VU le Code de la route, et notamment ses articles R110-2, R411-3-1 et R411-2, R411-8 et R411-25
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 4ème partie du livre,
CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement, rue de la Villeneuve Ellé, à l'occasion du Salon Œnologique les 1er et 2 avril 2023

ARRETE

ARTICLE 1: **En raison de l'organisation d'un salon œnologique, la circulation et le stationnement seront interdits rue de la Villeneuve Ellé, (selon le plan ci-joint) du 1er avril à compter de 8 heures jusqu'au 2 avril, fin de la manifestation.**

ARTICLE 2 : **La signalisation sera mise en place par les organisateurs du salon.**

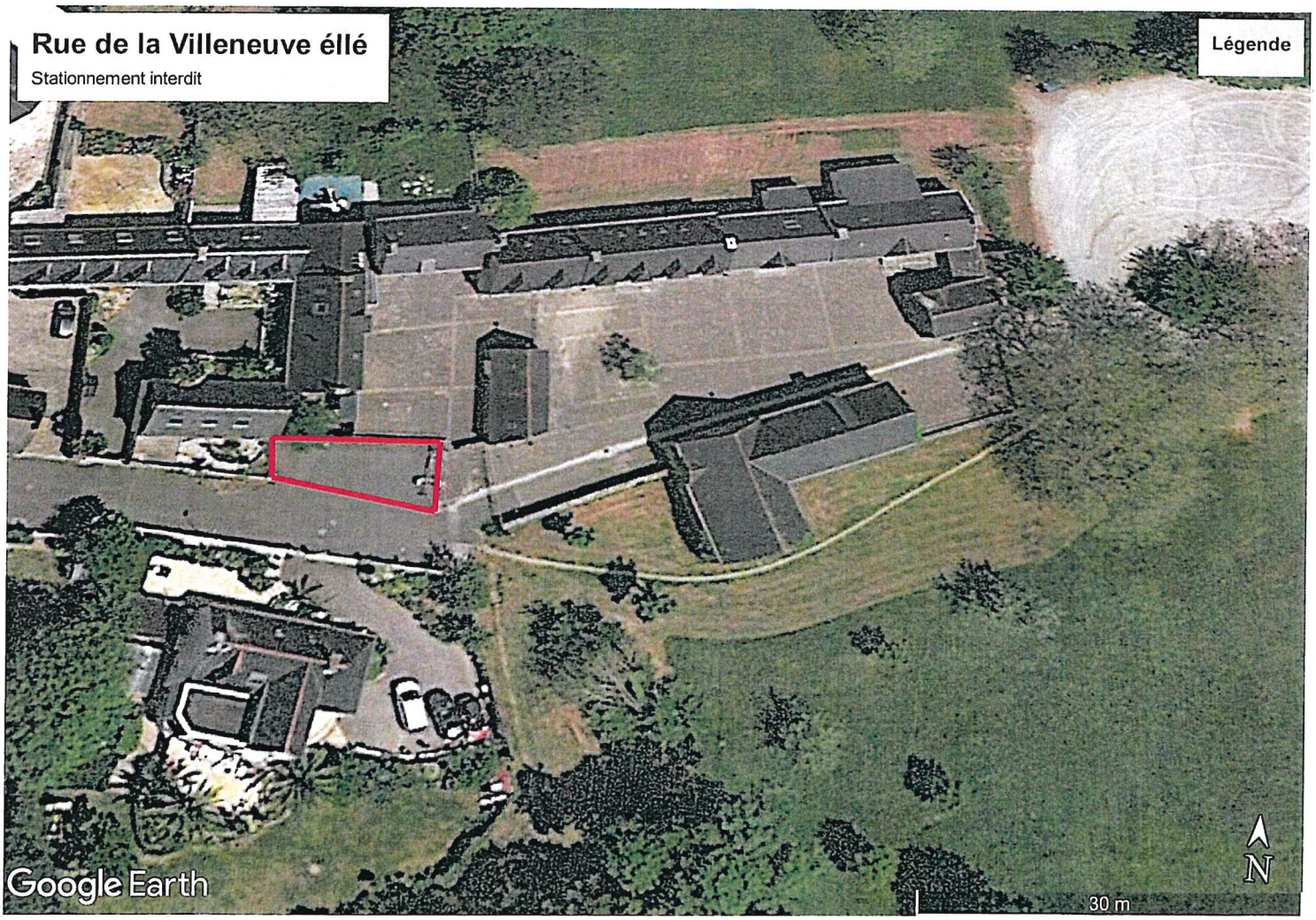
ARTICLE 3 : **Tout véhicule stationné dans le périmètre mentionné dans l'article 1, sera en infraction comme le prévoit l'article R417-12 du code de la route. Il sera ainsi qualifié de stationnement « gênant », et pourra donc être enlevé ou mis en fourrière sur injonction des services de police.**

ARTICLE 4 : **Monsieur le Maire de la commune de Guidel, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Pont Scorff, l' association « Entre Mer et Vin » sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.**

ARTICLE 5 : **Celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.**

GUIDEL, le 20 Février 2023
Le Maire,
Joël DANIEL




Rue de la Villeneuve éllé
Stationnement interdit
Légende
Google Earth
30 m
N